

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 21/03/2013 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Absente excusée : Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE
dressé par M. DÉJY, ordonnateur

Le maire met aux voix la nomination de M. FRISTOT, 1^{er} adjoint, pour présenter le compte administratif de la commune, du service eau et du service assainissement.

M. DÉJY sort. M. FRISTOT prend la présidence pour les délibérations relatives aux trois comptes administratifs.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. FRISTOT, après s'être fait présenter le budget primitif de la commune, exercice 2012, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que le maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2012, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil municipal procédant au règlement définitif du budget 2012, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuve comme ci - dessous l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits annulés.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2012 de la commune présenté ci-dessous (vote par chapitre et par opérations).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLE	BP 2012	DM	BP +DM	CA 2012
011	Charges à caractère général	840 470,00 €		840 470,00 €	613 871,61 €
012	Charges de personnel	1 262 440,00 €	36 000,00 €	1 298 440,00 €	1 297 484,69 €
65	Autres charges de gestion courante	348 896,00 €		348 896,00 €	338 032,56 €
014	Atténuation de produits		3 718,00 €	3 718,00 €	3 718,00 €
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 451 806,00 €	39 718,00 €	2 491 524,00 €	2 253 106,86 €
66	Charges financières	4 200,00 €		4 200,00 €	4 091,20 €
67	Charges exceptionnelles	5 500,00 €		5 500,00 €	29,00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	165 000,00 €	-39 749,20 €	125 250,80 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 626 506,00 €	-31,20 €	2 626 474,80 €	2 257 227,06 €
023	Virement à la section d'investissement	116 512,04 €	200 421,00 €	316 933,04 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	95 339,50 €	3 229,20 €	98 568,70 €	107 882,55 €
DEPENSES TOTALES		2 838 357,54 €	203 619,00 €	3 041 976,54 €	2 365 109,61 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLE	BP 2012	DM	BP+DM	CA 2012
70	Produits des services	122 770,00 €		122 770,00 €	156 743,74 €
73	Impôts et taxes	1 456 589,00 €		1 456 589,00 €	1 495 103,53 €
74	Dotations et participations	936 030,00 €		936 030,00 €	1 035 833,72 €
75	Autres produits de gestion courante	42 100,00 €		42 100,00 €	48 246,15 €
013	Atténuations de charges	35 000,00 €		35 000,00 €	81 074,86 €
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 592 489,00 €		2 592 489,00 €	2 817 002,00 €
76	Produits financiers	8,00 €		8,00 €	8,40 €
77	Produits exceptionnels	7 000,00 €		7 000,00 €	13 705,70 €
78	Reprises sur amortissements et risques			0,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 599 497,00 €		2 599 497,00 €	2 830 716,10 €
042	Opérations d'ordre entre sections	44 535,00 €		75 611,00 €	74 970,14 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		44 535,00 €		75 611,00 €	74 970,14 €
002	Excédent antérieur rep. de fonctionnement	1 205 334,59 €		1 205 334,59 €	
RECETTES TOTALES		3 849 366,59 €		3 880 442,59 €	2 905 686,24 €

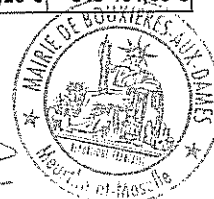
RECETTES D'INVESTISSEMENT

CPTES	OP.	LIBELLES	BP 2012	DM	BP+DM	CA 2012
1321	21	Aménagement mairie	11 400,00 €		11 400,00 €	11 400,00 €
	25	Amélioration éclairage public	9 500,00 €		9 500,00 €	
	26	Salle socioculturelle	10 000,00 €		10 000,00 €	
		Création d'un city stade				
		Carrelages école R. Thibault				
		Façades groupe scolaire	7 000,00 €		7 000,00 €	
		Etat et établissements nationaux	37 900,00 €		37 900,00 €	11 400,00 €
1323	21	Aménagement mairie	27 000,00 €		27 000,00 €	27 000,00 €
	25	Amélioration éclairage public	30 922,00 €		30 922,00 €	7 731,00 €
	26	Salle socioculturelle	10 000,00 €		10 000,00 €	
		Construction d'une aire de covoiturage				
		Subventions département	67 922,00 €	0,00 €	67 922,00 €	34 731,00 €
1341	21	Aménagement Mairie	28 593,00 €		28 593,00 €	27 685,00 €
		Façades groupe scolaire	29 421,00 €		29 421,00 €	
		Subventions DETR	58 014,00 €		58 014,00 €	27 685,00 €
1345		Participation non réalis. aire de stationnement	16 000,00 €	22 500,00 €	38 500,00 €	40 500,00 €
1348	21	Aménagement mairie	25 000,00 €		25 000,00 €	
	25	Amélioration éclairage public	25 000,00 €		25 000,00 €	
		Fonds de concours CCBP	50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
13		Total subventions d'investissement	229 836,00 €	22 500,00 €	252 336,00 €	164 316,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT			229 836,00 €	22 500,00 €	252 336,00 €	164 316,00 €
10222		FCTVA	46 698,00 €		46 698,00 €	46 698,46 €
10226		Taxe d'aménagement	30 000,00 €		30 000,00 €	29 189,00 €
1068		Excédents de fonctionnement capitalisés				
10		Total dotations fonds divers réserves	76 698,00 €		76 698,00 €	75 887,46 €
21		Autres immobilisations corporelles				1 318,59 €
024		Produits des cessions				
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES			76 698,00 €	0,00 €	76 698,00 €	77 206,05 €
TOTAL DES RECETTES REELLES			306 534,00 €	22 500,00 €	329 034,00 €	241 522,05 €
040		Opérations d'ordre entre sections	95 339,50 €	3 229,20 €	98 568,70 €	107 882,55 €
041		Opérations d'ordre dans une section				
001		Excédents d'investissement reportés	425 824,46 €		425 824,46 €	
021		Virement de la section de fonctionnement	116 512,04 €	200 421,00 €	316 933,04 €	
TOTAL DES PRELEVEMENTS DE LA SECT. DE FONCT.			116 512,04 €	200 421,00 €	316 933,04 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			944 210,00 €	226 150,20 €	1 170 360,20 €	349 404,60 €

Délibération adoptée par 21 voix pour, 3 abstentions (MM. MACHADO, FLAMAND, RAPPENNE).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY

J. Déjy



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CPTES	LIBELLES	BP 2012	DM	BP+DM	CA 2012
13	Subventions d'investissement		22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	34 000,00 €	26 100,00 €	60 100,00 €	58 347,06 €
21	Immobilisations corporelles	157 915,00 €	22 000,00 €	179 915,00 €	78 862,11 €
2313/21	Réhabilitation mairie	71 000,00 €	41 000,00 €	112 000,00 €	111 580,24 €
2313/17	Vestiaire FCB	17 000,00 €		17 000,00 €	
2313/22	Columbarium	55 800,00 €	1 121,00 €	56 921,00 €	56 920,31 €
2313/201226	Salle socioculturelle	72 000,00 €		72 000,00 €	49 250,13 €
2313/201302	Construction d'une aire de covoiturage		42 000,00 €	42 000,00 €	
2013/201301	Création d'un terrain multisports				
2313/201303	Aménagement foyer rural		105 000,00 €	105 000,00 €	
2315/25	Amélioration éclairage public	202 530,00 €		202 530,00 €	186 908,24 €
23	Total immobilisations en cours	620 085,00 €	186 466,00 €	806 551,00 €	514 911,23 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		812 000,00 €	234 566,00 €	1 046 566,00 €	652 120,40 €
16	Emprunt et dettes assimilées	37 675,00 €		37 675,00 €	37 358,93 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	50 000,00 €	-49 106,00 €	894,00 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		899 675,00 €	191 845,00 €	1 091 520,00 €	695 864,33 €
040	Opération d'ordre entre sections	44 535,00 €	31 076,00 €	75 611,00 €	74 970,14 €
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		44 535,00 €	31 076,00 €	75 611,00 €	74 970,14 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		944 210,00 €	222 921,00 €	1 167 131,00 €	770 834,47 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté				
DÉPENSES TOTALES FINANCIERES		944 210,00 €	222 921,00 €	1 167 131,00 €	770 834,47 €

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Absente excusée : Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET EAU
dressé par M. DÉJY, ordonnateur

Monsieur DÉJY sort.

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence de M. FRISTOT, après s'être fait présenter le budget primitif du service eau, exercice 2012, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que le maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2012, les finances du service eau en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2012, les membres du conseil municipal proposent de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuvent l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, et déclarent toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits annulés.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

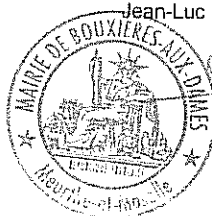
APPROUVE le compte administratif 2012 du budget eau présenté ci-dessous (vote par chapitre et opération). Voir les pièces annexes pour les valeurs non arrondies.

Services de l'eau potable

Section de fonctionnement			
Dépenses	CA 2012	Recettes	CA 2012
Solde d'exécution de fonctionnement reporté c/ 002			
Charges à caractère général chap.011		Produits des services (surtaxe eau) c/7012	88 553 €
Intérêts des emprunts c/ 66111	3 281 €	Produits exceptionnels (subventions amorties) c/777	5 932 €
Dotation aux amortissements et provisions c/6811	13 721 €	Résultat d'exploitation reporté c/002	
Virement à la section d'investissement			
Total	17 002 €	Total	94 485 €
Section d'investissement			
Dépenses	CA 2012	Recettes	CA 2012
Subventions d'investissement c/1391	5 932 €	Solde d'exécution d'investissement reporté c/ 001	
Remboursement des emprunts en capital c/ 1641	8 733 €	Autres immobilisations financières c/ 2156-041	436 €
Travaux chap. 23	9 457 €	Construction c/213-041 (remboursement TVA)	950 €
Créances sur transf. droits à déd° de TVA c/ 2762-041	1 386 €	Créances sur transf. droits à déd° de TVA c/ 2762 -27	1 386 €
Déficit d'investissement reporté c/ 001		Amortissements c/ 2815-2813	13 721 €
		Réserves c/ 1068	
		Virement de la section de fonctionnement c/ 021	
Total	25 508 €	Total	16 493 €

Délibération adoptée par 21 voix pour, 3 abstentions (MM. MACHADO, FLAMAND, RAPPENNE).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 24

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 21/03/2013 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Absente excusée : Mme DIAZ-PRieto, Mme LHOMME

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEs à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

dressé par M. DÉJY, ordonnateur

Monsieur DÉJY sort.

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence de M. FRISTOT, après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement, exercice 2012, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que le maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2012, les finances du service assainissement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2012, les membres du conseil municipal proposent de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuvent l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, et déclarent toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits annulés.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

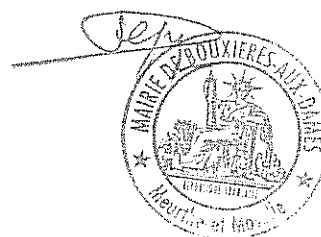
APPROUVE le compte administratif 2012 du budget assainissement présenté ci-dessous (vote par chapitre et opération). Voir les pièces annexes pour les valeurs non arrondies.

Services de l'assainissement

Section de fonctionnement			
Dépenses	CA 2012	Recettes	CA 2012
Charges à caractère général chap. 011	2 042 €	Produits des services chap. 70	140 195 €
Intérêts des emprunts chap. 66	7 772 €	Autres produits de gestion chap. 74	10 292 €
Titres annulés chap. 67		Produits exceptionnels chap. 77	33 209 €
Dotation aux amortissements et provisions chap. 68	63 429 €	Excédent antérieur reporté c/ 002	
Virement à la section d'investissement c/ 023			
Total	73 243 €	Total	183 696 €
Section d'investissement			
Dépenses	CA 2012	Recettes	CA 2012
Subventions d'investissement chap. 13	33 209 €	Subventions d'investissement chap. 13	2 020 €
Remboursement exceptionnel de subvention		Amortissements chap. 28	63 429 €
Remboursement des emprunts en capital chap. 16	9 054 €	Autres immobilisations financières c/ 2156-041	9 986 €
Etudes chap. 20		Créances sur transf. drts. déd° de TVA c/ 2762 -27	9 986 €
Travaux (table d'égouttage et silo) c/ 2315	4 873 €		
Déversoir d'orage c/2315	6 028 €		
Travaux rue dames chanoinesse	6 718 €		
Travaux (rénovation Grande Cour+ rue du Ruisseau)		Virement de la section de fonctionnement c/ 021	
Autres travaux		Réserves c/ 1068	
Créances sur transf. de drts. à déd° de TVA c/ 2762 - 041	9 986 €		
Déficit d'investissement reporté c/ 001		Excédent antérieur reporté c/ 001	
Total	69 868 €	Total	85 421 €

Délibération adoptée par 19 voix pour, 5 abstentions (MM. MACHADO, RAPPENNE, DELOULE, FLAMAND, Mme STEF).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Absente excusée : Mme DIAZ-PRIETO

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

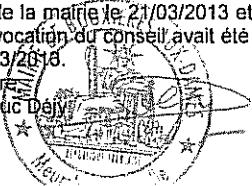
M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire
Jean-Luc Dejy



Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL
dressé par Monsieur SCHMITT, Receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DÉJY, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

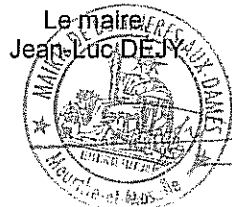
- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Absente excusée : Mme DIAZ-PRIETO

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 27/03/2013.

Le maire,

Jean-Luc Déjy

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU
dressé par Monsieur SCHMITT, Receveur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DÉJY, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

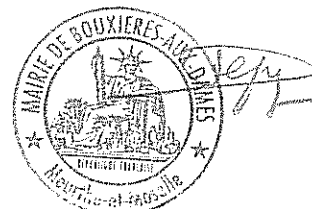
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget eau dressé pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Absente excusée : Mme DIAZ-PRIETO

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON
Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire
Jean-Luc Dejy

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT
dressé par Monsieur SCHMITT, receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DÉJY, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

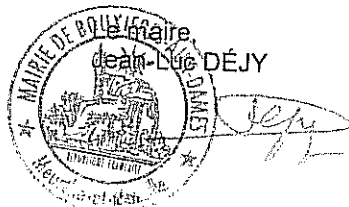
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Absente excusée : Mme DIAZ-PRieto

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

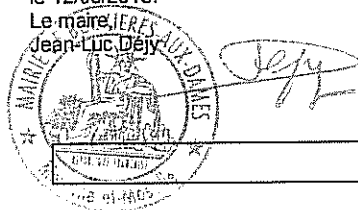
Mme MORIN-ESTEVEs à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON
Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition de l'année 2012 en 2013.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2013.

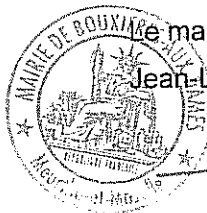
VOTE les taux des 3 taxes locales tels que définis ci-dessous :

- TH 13,73 %
- TFPB 15,66 %
- TFPNB 43,32 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

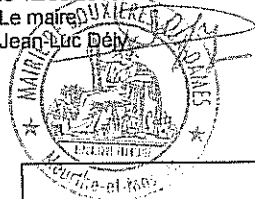
NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 21/03/2013 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 12/03/2013.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Absente excusée : Mme DIAZ-PRIETO

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON
Mme LHOMME à M. DÉJY

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions figurant dans les tableaux ci-après.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

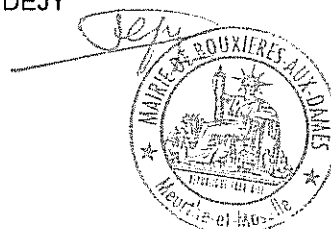
Associations	Accordées 2012	Demandées 2013	Votées	Variation 2012-2013	Remarques sur subventions 2013
Foyer rural	48 894 €	52 150 €	48 900 €	0,01%	
F.C.B.	7 150 €	7 500 €	7 150 €	0,00%	Prêt salle Lambing
Comité des Fêtes	16 000 €	16 000 €	16 000 €	0,00%	
Association du personnel communal	9 760 €	10 150 €	9 500 €	-2,66%	
Les joyeux	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salles Lambing/Guingot
Jumelage Mutlangen	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0,00%	
Récré-Actions	200 €	0 €	0 €	-100,00%	Prêt salle Lambing
Bibliothèque pour Tous	1 700 €	1 855 €	1 750 €	2,94%	
Médailleurs militaires	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
Ski-Vélo-Evasion	550 €	600 €	550 €	0,00%	
La Pétanque	0 €	0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
Retraités	750 €	0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
A.S.B.	250 €	250 €	250 €	0,00%	Prêt salle Lambing
A.M.C.	0 €	600 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
Croix-Rouge	500 €	1 000 €	500 €	0,00%	
Banque Alimentaire Vandoeuvre	0 €	400 €	0 €	-	Versé B.A. CCAS BAD
Bouxières Autrement		0 €	0 €	-	Prêt salles Lambing/Guingot
Ecole Buissonnière		0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
AVL		0 €	0 €	-	Prêt salle Lambing
Club Canin		0 €	0 €	-	Prêt salles Lambing/Guingot
Total	88 754 €	93 505 €	87 600 €	-1,30%	

ADOPTÉ les subventions exceptionnelles telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

Associations	Versées en 2012	Remarques	Demandées en 2013	Votées	Variation 2012-2013	Remarques
Foyer rural	500 €	festival du conte	500 €	500 €	0,00%	Participation animation ado.
Foyer rural	500 €	Anniv. 60 ans	0 €	0 €	-100,00%	
Lune à Tics	0 €		1 500 €	0 €	-	prêt salle Lambing
AMC	0 €		600 €	300 €	-	Si projet
Jabad	1 500 €	Actions 2013	0 €	0 €	-100,00%	
Jeunesse au plein air	480 €	Aide 1er départ	800 €	800 €	66,67%	Aide au 1er départ (10 enfants)
Association du personnel comm.	0 €		500 €	500 €	-	Départ en retraite
Total	2 980 €		3 900 €	2 100 €	-29,53%	

Délibération adoptée par 19 voix pour, 2 voix contre (MM.RAPPENNE et DELOULE), M. VALLE, M. MICHEL, Mme VIDAL, M. MACHADO, Mme STEF ne prennent pas part au vote.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 21/03/2013 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 12/03/2013.



Le maire,
Jean-Luc Déjy

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Absente excusée : Mme DIAZ-PRIETO

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON
Mme LHOMME à M. DÉJY

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

SUBVENTION AU CCAS

Il convient de voter la subvention à verser au CCAS. Il vous est proposé le montant de 35.000 €.

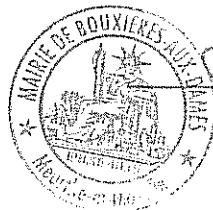
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCORDE 35.000 € de subvention au CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Absente excusée : Mme DIAZ-PRIETO

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON
Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Dejy

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME

Jusqu'en 2006, la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame était versée sous forme de subvention à l'association de l'école.

Fin 2005, le préfet a signé avec l'école un contrat d'association. Dès lors, la commune n'a plus la faculté mais l'obligation de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée, pour les élèves en classes élémentaires.

Cette participation ne peut être inférieure au coût qu'aurait représenté pour la commune la fréquentation de ces mêmes élèves dans une école publique.

Le coût d'un élève fréquentant l'école René Thibault étant de 507,67 € par an, il est proposé au conseil municipal de verser à l'école Notre Dame la somme de 2 030,68 € (4 élèves en primaire).

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser à l'école Notre Dame la somme de 2 030,68 € au titre des frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2013.

Délibération adoptée par 24 voix pour, 2 abstentions (MM. RAPPENNE, DELOULE).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DEJY

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

M. FABIANI à M. RIEUF

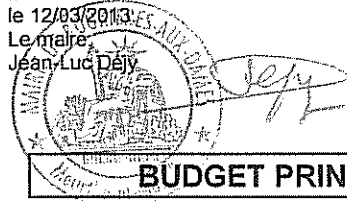
Mme LHOMME à M. DÉJY

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le conseil municipal procède au vote du BP 2013, par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2013 présenté ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLE	BP 2013	Vote
011	Charges à caractère général	836 494,49 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
012	Charges de personnel	1 348 700,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
65	Autres charges de gestion courante	321 274,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
014	Atténuation de produits	8 000,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 514 468,49 €	
66	Charges financières	3 500,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
67	Charges exceptionnelles	31 500,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
022	Dépenses imprévues fonctionnement	169 292,03 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 718 760,52 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 318 804,79 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
042	Opérations d'ordre entre sections	89 387,99 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
DEPENSES TOTALES		4 126 953,30 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLE	BP 2013	Vote
70	Produits des services	147 970,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
73	Impôts et taxes	1 515 000,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
74	Dotations et participations	961 242,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
013	Atténuations de charges	78 000,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 747 212,00 €	
76	Produits financiers	8,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
77	Produits exceptionnels	7 000,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
78	Reprises sur amortissements et risques		5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 754 220,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	37 685,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		37 685,00 €	
002	Excédent antérieur rep. de fonctionnement	1 745 911,22 €	
RECETTES TOTALES		4 537 816,22 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

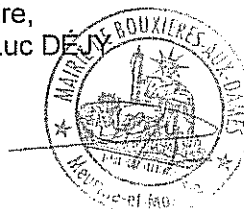
CPTES	LIBELLES	BP 2013	Vote
13	Subventions d'investissement		
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
21	Immobilisations corporelles	205 946,91 €	1 contre (D. MACHADO), 4 abstentions (P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF)
2313	Immo. en cours de const. (hors opérations)	231 327,00 €	1 contre (P. FLAMAND), 4 abstentions (D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF)
2313/201226	Salle socioculturelle	1 288 000,00 €	1 contre (P. FLAMAND), 4 abstentions (D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF)
2313/201302	Construction d'une aire de covoiturage	40 660,00 €	1 contre (P. FLAMAND), 4 abstentions (D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF)
2013/201301	Création d'un terrain multisports	68 262,00 €	1 contre (P. FLAMAND), 4 abstentions (D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF)
2313/201303	Aménagement foyer rural	105 000,00 €	1 contre (P. FLAMAND), 4 abstentions (D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF)
2315/25	Amélioration éclairage public	60 000,00 €	1 contre (P. FLAMAND), 4 abstentions (D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF)
23	Total immobilisations en cours	1 793 249,00 €	1 contre (P. FLAMAND), 4 abstentions (D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF)
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		2 014 195,91 €	
16	Emprunt et dettes assimilées	41 675,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
020	Dépenses imprévues d'investissement	60 900,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 116 770,91 €	
040	Opération d'ordre entre sections	37 685,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	149,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		37 834,00 €	
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		2 154 604,91 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CPTES	OP.	LIBELLES	BP 2013	Vote
1321	25	Amélioration éclairage public	5 000,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
	26	Salle socioculturelle	100 000,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
		Création d'un city stade	11 500,00 €	
		Carrelages école R. Thibault	6 835,00 €	
		Etat et établissements nationaux	123 335,00 €	
1323	26	Salle socioculturelle	160 233,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
		Construction d'une aire de covoiturage	6 799,00 €	
		Subventions département	167 032,00 €	
1341		Facades groupe scolaire	14 620,00 €	
		Subventions DETR	14 620,00 €	
13		Total subventions d'investissement	304 987,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT			304 987,00 €	
10222		FCTVA	91 881,54 €	
10226		Taxe d'aménagement	30 000,00 €	
1058		Excédents de fonctionnement capitalisés		
10		Total dotations fonds divers réserves	121 881,54 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
21		Autres immobilisations corporelles		
024		Produits des cessions	315 000,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES			436 881,54 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES			741 868,54 €	
040		Opérations d'ordre entre sections	89 387,99 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
041		Opérations d'ordre dans une section	149,00 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
001		Excédents d'investissement reportés	4 394,59 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
021		Virement de la section de fonctionnement	1 318 804,79 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
TOTAL DES PRELEVEMENTS DE LA SECT. DE FONCT.			1 318 804,79 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 154 604,91 €	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DE



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
M. VALLE à M. FRISTOT
M. FABIANI à M. RIEUF
Mme MORIN-ESTEVES à Mme LIZER-KEMPF
M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON
Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire
Jean-Luc Déjy

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

SERVICE DE L'EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Il convient d'affecter les résultats de l'année 2012 puis de voter le budget 2013, par chapitre pour la section d'exploitation, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Vu le rapport soumis à son examen, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE les résultats cumulés de l'année 2012 :

Section d'exploitation : excédent final de 210.299,43 €.

Section d'investissement : déficit final de 3.251,84 €.

Soit un résultat final cumulé de 207.047,59 € pour les deux sections.

DÉCIDE d'affecter les résultats 2012 au budget 2013 comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par affectation à l'article 1068 de 3.251,84 €.

Reliquat de 207.047,59 € reporté en recettes de fonctionnement au compte 002.

APPROUVE le budget 2013 de l'eau potable ci-dessous. Voir les pièces annexes pour les valeurs non arrondies.

Section de fonctionnement

Dépenses	BP 2013	Vote
Charges à caractère général chap.011	10 000 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Intérêts des emprunts chap. 66	3 500 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Dotation aux amortissements et provisions chap. 68	14 322 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Virement à la section d'investissement c/ 023	154 227 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Total	182 049 €	

Recettes	BP 2013	Vote
Produits des services (surtaxe eau) chap. 70	88 553 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Produits exceptionnels chap. 77	5 932 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Résultat d'exploitation reporté c/002	207 047 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Total	301 532 €	

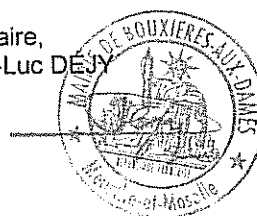
Section d'investissement

Dépenses	BP 2013	Vote
Subventions d'investissement chap. 13	5 932 €	4 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Remboursement des emprunts en capital chap. 16	12 000 €	4 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Travaux sur château d'eau chap. 23	122 600 €	4 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Travaux (branchements et Merrey) chap. 23	28 675 €	4 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Créances sur transf. droits à déd° de TVA c/ 2762-041	658 €	4 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Déficit d'investissement reporté c/ 001	3 252 €	4 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Total	173 117 €	

Recettes	BP 2013	Vote
Autres immobilisations financières c/ 2156-041	658 €	3 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, M-C. STEF
Construction c/213-041 (remboursement TVA)		
Créances sur transf. droits à déd° de TVA c/ 2762 -27	658 €	3 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, M-C. STEF
Amortissements c/ 2815-2813	14 322 €	3 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, M-C. STEF
Réserves c/ 1068	3 252 €	3 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, M-C. STEF
Virement de la section de fonctionnement c/ 021	154 227 €	3 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, M-C. STEF
Total	173 117 €	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DEJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme LHOMME à M. DÉJY

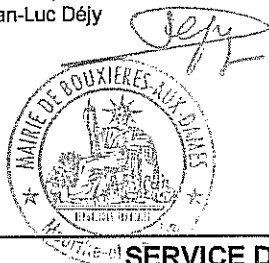
Mme MORIN-ESTEVES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le conseil municipal procède au vote du BP 2013 du service assainissement, par chapitre pour la section d'exploitation, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Vu le rapport soumis à son examen, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

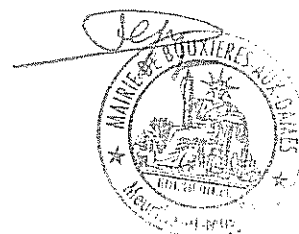
APPROUVE le budget 2013 de l'assainissement ci-dessous. Voir les pièces annexes pour les valeurs non arrondies.

Section de fonctionnement		
Dépenses	BP 2013	Vote
Charges à caractère général chap 011	2 000 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Intérêts des emprunts chap. 66	8 000 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Titres annulés chap. 67	5 000 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Dotation aux amortissements et provisions chap. 68	66 197 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Virement à la section d'investissement c/ 023	321 591 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Total	402 788 €	
Recettes	BP 2013	Vote
Produits des services chap. 70	140 000 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Autres produits de gestion chap. 74	10 000 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Produits exceptionnels chap. 77	33 047 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Excédent antérieur reporté c/ 002	438 668 €	5 abstentions : D. MACHADO, P. FLAMAND, C. RAPPENNE, E. DELOULE, M-C. STEF
Total	621 715 €	

Section d'investissement		
Dépenses	BP 2013	Vote
Subventions d'investissement chap. 13	33 047 €	3 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, M-C. STEF
Remboursement des emprunts en capital chap. 16	12 000 €	3 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, M-C. STEF
Travaux (table d'égoutage et silo) chap. 23	480 000 €	3 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, M-C. STEF
Travaux (rénovation Grande Cour+ rue du Ruisseau)	61 000 €	3 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, M-C. STEF
Créances sur trsf. de drts. à déd* de TVA c/ 2762 - 041	2 564 €	3 abstentions : D. MACHADO, C. RAPPENNE, M-C. STEF
Total	588 611 €	
Recettes	BP 2013	Vote
Subventions d'investissement chap. 13	172 000 €	1 abstention : D. MACHADO
Amortissements chap. 28	66 197 €	1 abstention : D. MACHADO
Autres immobilisations financières c/ 2156-041	2 564 €	1 abstention : D. MACHADO
Créances sur transf. drts. déd* de TVA c/ 2762 -27	2 564 €	1 abstention : D. MACHADO
Virement de la section de fonctionnement c/ 021	321 591 €	1 abstention : D. MACHADO
Excédent antérieur reporté c/ 001	23 695 €	1 abstention : D. MACHADO
Total	588 611 €	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

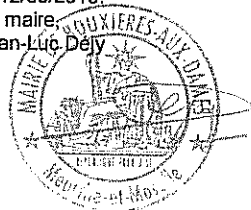
M. SCHLAUDER à M. BOILLON

Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,

Jean-Luc Déjy



Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**CONVENTION D'ATTRIBUTION ET D'UTILISATION DES SUBVENTIONS AU FOYER
RURAL**

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière,

Considérant l'obligation, pour une collectivité territoriale qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €, de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

Afin de se conformer à cette obligation, il convient que la commune signe l'avenant n°10 à la convention qui définit le montant, l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention, avec le foyer rural.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

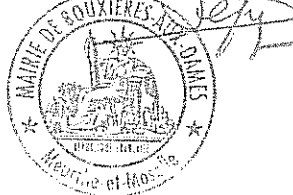
- autorise le maire à signer l'avenant joint en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire**,

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

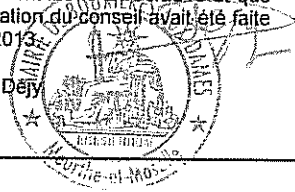
M. SCHLAUDER à M. BOILLON

Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



FETE DU LIVRE 2013

Dans le cadre de la fête du livre et afin de sensibiliser les jeunes à la lecture, il est proposé d'offrir aux enfants résidant à Bouxières-aux-Dames 2 bons d'achat de livres, qui sont obligatoirement utilisés le jour de la manifestation, auprès des librairies présentes.

Le montant de ces bons serait fixé à 6,50 € l'unité, soit un total de 13,00 € TTC par enfant. Un abonnement à la Bibliothèque pour tous serait possible en remplacement de l'achat d'un livre.

Les enfants concernés seraient ceux qui seront âgés au plus de 10 ans courant 2013.

La commune prendrait également en charge les abonnements à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-Aux-Dames souscrits pendant la semaine de la fête pour les enfants nés entre 1999 et 2002.

- Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'offrir aux enfants résidant à Bouxières-Aux-Dames âgés au plus de 10 ans courant 2013, 2 bons d'achat de livres d'une valeur de 6,50 € l'unité, soit une somme totale de 13,00 €. Ces bons seront utilisables uniquement le jour de la fête du livre.

DÉCIDE que ces bons pourront être échangés par un abonnement à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-Aux-Dames pendant la semaine suivant la fête.

DÉCIDE que la commune prendra en charge les abonnements à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-Aux-Dames souscrits pendant la semaine de la fête pour les enfants nés entre 1999 et 2002.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DÉJY, maire.**

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

M. FABIANI à M. RIEUF

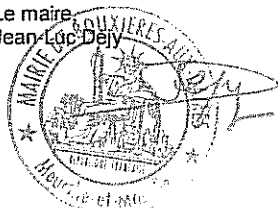
Mme LHOMME à M. DÉJY

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AIRES DE STATIONNEMENT
REVISION ANNUELLE DE LA PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS**

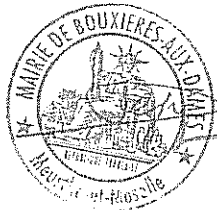
Par délibération du 12 mars 2012, le conseil municipal a fixé la participation financière des constructeurs à 6.461 euros par place de stationnement manquante. Il convient de procéder à la révision annuelle de ce montant en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant à 6.556 € par place manquante (6.461 x 1.648/1.624).

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

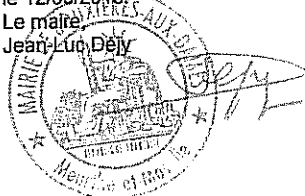
Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRITO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
M. VALLE à M. FRISTOT
M. FABIANI à M. RIEUF
Mme MORIN-ESTEVES à Mme LIZER-KEMPF
M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON
Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune à l'association des maires de Meurthe-et-Moselle.

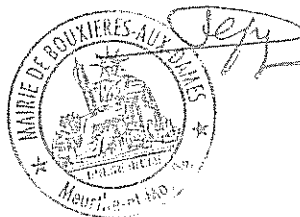
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

MAINTIENT son adhésion à l'association des maires de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2013, pour un montant de 2 690,35 € (contre 2 604,80 € en 2012).

PRÉCISE que les crédits sont ouverts au BP 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

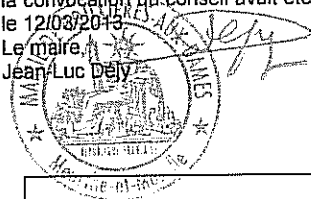
Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
M. VALLE à M. FRISTOT
M. FABIANI à M. RIEUF
Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF
M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON
Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Dejy

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

APPROBATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2013-2014

Vu la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2012 approuvant le programme d'amélioration de l'éclairage public,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-3,

Vu le décret n° 97-175 du 20/02/1997,

Considérant que :

- Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement et des ressources destinées à y faire face. Cette répartition est susceptible de révision.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.
- Le phasage des travaux implique les séquences de financement suivantes :

Crédits de paiement prévisionnels TTC

N° de compte	Intitulé du compte	2013		2014		Total
c/ 2315/25	Immobilisations en cours. Opération amélioration de l'éclairage public	60 000 €	1ère tranche	59 404 €	2ème tranche	119 404 €
TOTAL DEPENSES		60 000 €		59 404 €		119 404 €

Financement prévisionnel

N° de compte	Intitulé du compte	2013		2014		Total
c/1321/25	Réserve parlementaire	5 000 €	Acompte	5 000 €	Solde	10 000 €
-	Fonds propres	55 000 €		54 404 €		109 404 €
TOTAL RECETTES		60 000 €		59 404 €		119 404 €

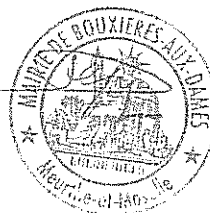
**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE le dispositif d'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération décrite ci-dessus.

AUTORISE le maire à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme LHOMME à M. DÉJY

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire
Jean-Luc Dejy



RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI DE CATÉGORIE A

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 2°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois adopté par délibération du 18 février 2013 créant un poste d'attaché territorial à temps complet pour exercer les fonctions de directeur général des services et prévoyant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire du 25 juin 2008 ouvrant la possibilité de verser des primes et indemnités aux agents non titulaires,

Vu la déclaration de vacance n°459 publiée le 1^{er} mars 2013 par arrêté n°79,

Considérant la nécessité de créer l'emploi permanent de catégorie A susmentionné en raison des besoins des services pour remplacer l'actuel directeur général des services dont la mutation doit intervenir le 1^{er} avril 2013,

Considérant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi malgré la publication d'une annonce sur le site "cap-territorial.fr" et dans la revue "La gazette des communes",

Considérant en conséquence que l'emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour l'exercice des fonctions de directeur général des services et d'assistant de prévention à compter du 1^{er} avril 2013 peut être pourvu par un agent non titulaire de droit public de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial, échelon 9. Dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau minimum bac+4 et d'une expérience de cadre dans une collectivité territoriale ou un établissement public local, et sa rémunération sera calculée par référence à la

grille indiciaire du grade de recrutement.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de recruter un agent non titulaire de droit public de catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial, échelon 9, pour occuper les fonctions de directeur général des services et d'assistant de prévention à compter du 1^{er} avril 2013, à temps complet.

PRÉCISE que le contrat sera à durée déterminée de 3 ans, renouvelable **par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.**

PRÉCISE que si, à l'issue de cette durée de 6 ans, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

PRÉCISE que l'agent contractuel devra justifier d'un niveau minimum bac+4 et d'une expérience de cadre dans une collectivité territoriale ou un établissement public local.

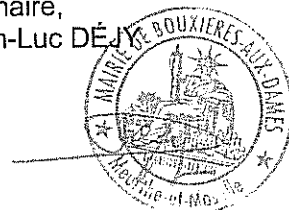
PRÉCISE que sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial au 9^{ème} échelon (indice brut 653 ; indice majoré 545), à laquelle s'ajouteront le supplément familial de traitement (le cas échéant) et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS).

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal.

AUTORISE le maire à signer le contrat correspondant joint en annexe.

Délibération adoptée par 26 voix pour, une abstention (M. MACHADO).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

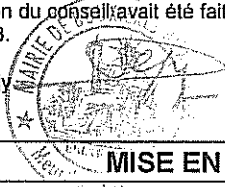
Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT
M. FABIANI à M. RIEUF
Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF
M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI
M. SCHLAUDER à M. BOILLON
Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



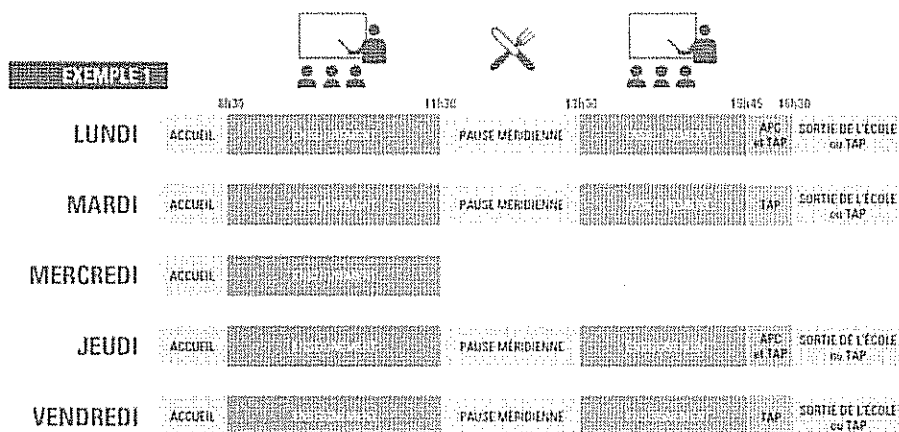
Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

En application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré seront, à compter de la rentrée 2013, les suivants :

- ✓ l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;
- ✓ tous les élèves bénéficieront de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines ;
- ✓ la journée d'enseignement durera au maximum 5 heures 30 et la demi-journée au maximum 3 heures 30 ;
- ✓ la durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30.

Pour bien comprendre, il est possible de se référer à l'un des exemples du schéma classique d'application de la réforme tel qu'il est présenté dans le guide pratique édité par le ministère de l'éducation nationale :



APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

Les collectivités peuvent mettre en œuvre la réforme scolaire dès la prochaine rentrée ou, à titre dérogatoire, en septembre 2014.

La commune a donc la possibilité de demander une dérogation pour appliquer la réforme en septembre 2014, la décision finale étant prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Faute d'avoir délibéré avant le 31 mars 2013 pour demander cette dérogation, la commune sera engagée pour la mise en place des nouveaux rythmes dès septembre 2013.

Or, cette nouvelle organisation pose de nombreuses questions et soulève des problèmes qui ne pourront être résolus de manière satisfaisante sans prendre le temps de la réflexion. Une discussion avec le corps enseignant, les parents d'élève et les associations est nécessaire et ne peut se faire dans la précipitation.

Pour appliquer la réforme dans les meilleures conditions possibles, d'abord dans l'intérêt des enfants mais aussi en tenant compte des différents acteurs concernés et des possibilités financières et organisationnelles de la commune, les points suivants devront donc être discutés :

➤ **L'heure d'entrée et de sortie des enfants – La pause méridienne**

Il est possible de décaler l'heure d'entrée des enfants le matin (à 8h45 ou 9 heures par exemple) et/ou l'après-midi (à 13h45 ou 14 heures par exemple).

Ainsi, les cours pourraient se terminer entre 16 heures et 16h30, et non à 15h45. Ainsi, les activités périscolaires pourraient être poursuivies comme elles fonctionnent actuellement.

Toutefois, cette manière d'aborder la réforme est-elle compatible avec les rythmes de l'enfant, en particulier en classes de maternelle ?

➤ **Les conditions d'encadrement des activités**

Un assouplissement des taux d'encadrement, sous réserve que ce dispositif soit encadré "dans un projet éducatif territorial validé par les autorités académiques", est prévu. Quoi qu'il en soit, si la classe se termine à 15h45, il sera très difficile de recruter des animateurs supplémentaires pour 45 minutes par jour et 4 jours par semaine, et uniquement en période scolaire. Cela est d'autant plus vrai que toutes les communes du bassin de Pompey et de l'agglomération nancéienne vont rechercher en même temps de nouveaux animateurs.

➤ **Les financements**

Si la commune faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées (soit 50 € par an et par enfant). Mais cette source de financement n'est acquise que pour une année scolaire.

➤ **Les problèmes logistiques et organisationnels**

La commune manque cruellement de locaux d'accueil des enfants pour l'organisation de nouvelles activités.

Outre l'organisation du travail des Atsem évidemment impactée, les autres services de la commune verront aussi les conséquences de cette réforme : les services techniques n'auront plus qu'une demi-journée chaque semaine pour réaliser les travaux d'entretien nécessaires, sauf à intervenir pendant les temps scolaires, ce qui n'est pas souhaitable. De même, le nettoyage des écoles devra être réorganisé.

Les plannings de travail des agents municipaux (Atsem, agents d'entretien, animateurs périscolaires, agents de restauration, personnels d'encadrement) devront être considérablement modifiés. Une refonte globale des plannings des agents du service périscolaire sera nécessaire.

➤ **L'accueil le mercredi après-midi**

On peut s'interroger sur l'incidence, en termes de fréquentation des services périscolaires, de l'école le mercredi matin. Il est probable que les mercredis récréatifs, jusqu'à aujourd'hui peu fréquentés, connaissent davantage de succès en n'étant non plus un accueil de loisirs mais un accueil périscolaire.

Dès lors, le mercredi après-midi devenant périscolaire, des choix devront être effectués :

- ✓ Ouverture ou non de la restauration le mercredi pour permettre aux enfants de fréquenter le mercredi après-midi récréatif sans devoir être pris en charge par une assistante maternelle le midi.
- ✓ Accueil ou non des élèves de maternelle aux mercredis après-midi récréatifs, comme c'est le cas pour la garderie périscolaire.

➤ **La tarification des services**

La question de la tarification des services ne pourra pas être écartée :

- ✓ Qui prend en charge les coûts supplémentaires induits par la nouvelle organisation ?
- ✓ Quelle doit être la politique tarifaire en cas de modification des heures d'entrée et de sortie des cours, donc de modification de la durée de la garderie (de 7h30 à 8h45 par exemple, ou de 15h45 à 18h30) ?
- ✓ Quelle doit être la politique tarifaire de la cantine en cas de modification de la durée de la pause méridienne (donc de la durée de la prise en charge des enfants par la commune) ?

➤ **Le service de navette**

La question de la mise en place de la navette le mercredi devra également être posée.

On voit bien que toutes ces questions ne pourront pas être sérieusement débattues avant la fin du mois de juin, date à laquelle l'ensemble des activités périscolaires de la rentrée de septembre doivent être arrêtées. La mise en œuvre d'un nouveau projet demande plus de temps.

C'est pourquoi il est souhaitable de reporter à septembre 2014 la mise en œuvre de la réforme scolaire. Le futur dispositif pourrait alors être discuté sereinement et négocié avec tous les partenaires, tout au long de l'année, avant d'être arrêté à la fin de l'année civile 2013.

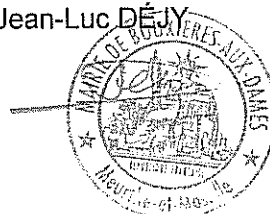
Pour solliciter cette dérogation, le vote d'une délibération est proposé au conseil municipal.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

SOLLICITE une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire
Jean-Luc Déjy

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DES TRAVAUX
SUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES (DELIPAPIER)**

La société DELIPAPIER a demandé au préfet l'autorisation de mettre en service une chaudière consommant du bois et des déchets de bois et un dépôt de 4200 m³ de ces matériaux au sein de sa papeterie implantée à FROUARD (54390) et CUSTINES (54670).

Une enquête publique se déroulera du 4 mars 2013 au 3 avril 2013 inclus en mairies de FROUARD et CUSTINES.

Dans le cadre de l'organisation de cette enquête publique, le conseil municipal est appelé, en application des dispositions de l'article R. 512-20 du Code de l'environnement, à formuler un avis sur la demande présentée par le pétitionnaire dans un délai maximal de 45 jours à compter du début de l'enquête publique, soit avant le 18 avril 2013.

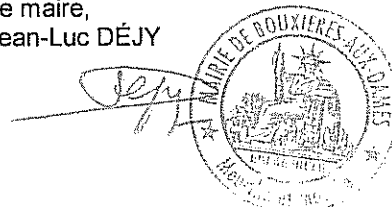
**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DONNE** un avis favorable sur la demande présentée par la société DELIPAPIER.
- **S'INTERROGE** sur les possibilités de la filière locale à assurer la fourniture de bois.
- **PRECISE** que les chaudières industrielles au bois posent des problèmes de disponibilité de bois pour les affouagistes.

Délibération adoptée par 19 voix pour, 8 voix contre (Mme LALANTE - Mme HOYET - Mme PAULY - M. MICHEL - Mme LIZER-KEMPF - Mme FOUSSE-TONI - M. BAGUET - M. GUERLOT).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Etaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,

Jean-Luc Déjy

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

INSTAURATION D'UN SERVICE

DE FOURRIERE AUTOMOBILE

Par délibération du 21 octobre 2009, le conseil municipal a décidé de signer une convention avec le garage BASTIEN à Faulx pour l'organisation d'un service de fourrière automobile.

Il convient d'autoriser le maire à signer une nouvelle convention avec ADL Assistance à Maxéville.

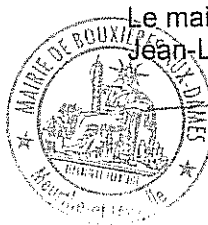
**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.
- FIXE les tarifs applicables aux tarifs maxima définis par l'arrêté du 2 mars 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2013

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 21
de votants : 27

L'an deux mil treize, le dix huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, M. CHEVREUX, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. VALLE à M. FRISTOT

M. FABIANI à M. RIEUF

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme LIZER-KEMPF

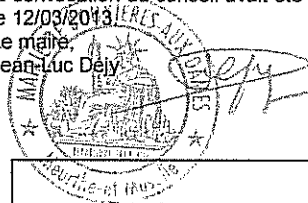
M. L'HUILLIER à Mme FOUSSE-TONI

M. SCHLAUDER à M. BOILLON

Mme LHOMME à M. DÉJY

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/03/2013 et que la convocation du conseil avait été faite le 12/03/2013.

Le maire,
Jean-Luc Dejy



Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**MODIFICATION STATUTAIRE
NOUVELLES MODALITES DE REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (RCT), modifiée par la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes (dite loi Richard), prévoit de nouvelles modalités de composition et de répartition des sièges au sein du conseil communautaire et du bureau.

Afin de répondre aux impératifs législatifs imposant de prendre en compte la population de chaque commune, il vous est proposé de modifier la répartition actuelle de la manière suivante :

- 0 à 1450 habitants : 2 sièges
- 1 siège par excès, par tranche de 1450 habitants.

Il convient donc de donner notre accord au plus tard le 30 mai prochain, pour une mise en œuvre effective de ces nouvelles modalités à compter du prochain renouvellement général de l'assemblée communautaire.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE les modifications statutaires de la communauté de communes du bassin de Pompey présentées dans le projet de statuts ci-joint.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DEJY

